



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
43	11	13	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. DONZEL, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Création d'un service de remplacement administratif et secrétariat général dans les communes du territoire et convention de prestations de services.

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Le programme de cohésion du territoire de Haut-Bugey, dans son action n° 4 du volet Ressources Humaines, prévoit la création d'un service de remplacement administratif et secrétariat général. Ce service répond à l'objectif de soutenir les communes en renforçant les liens entre l'agglomération et les communes rurales.

Le travail mené en amont a permis de proposer la création d'un service de remplacement administratif et secrétariat général dont les missions se répartissent comme suit :

- Assurer la gestion financière et comptable courante de la commune : exécution et suivi budgétaire
- Gérer les affaires générales de la commune : secrétariat, état civil, urbanisme, cimetière
- Elaboration de délibérations du Conseil Municipal, décisions, arrêtés et transmissions
- Assurer le suivi quotidien du personnel communal : paie, gestion des carrières, absences, congés
- Les missions demandées ne relevant pas de la liste ci-dessus devront faire l'objet d'une validation distincte.

Afin d'organiser au mieux le service, des critères de priorisation des missions en cas de plusieurs demandes pour une même période sont définis :

1. Degré d'urgence des dossiers à traiter,
2. Ancienneté de la demande d'intervention,
3. Nombre d'agents administratifs présents dans la commune.

Les conditions financières d'adhésion et de participation au coût du service sont arrêtées dans la convention ci-jointe. Par analogie avec l'article D 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté.

La situation de l'agent du service et les modalités de gestion sont déterminées dans la convention type telle que jointe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1, L. 5211-4-2 et D. 5211-16 ;

Vu les statuts de Haut-Bugey Agglomération ;

Vu l'article 4 du Programme de cohésion du territoire du Haut-Bugey ;

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin de garantir la continuité du service public, les signataires de la présente décident de mettre en commun un service de remplacement administratif et secrétariat général,

Considérant que la création d'un service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale, de mutualisation et d'optimisation des moyens,

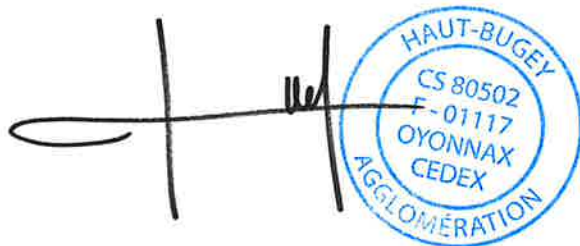
Le Conseil d'agglomération,
Par 55 voix pour,

- **APPROUVE** la création d'un service de remplacement administratif et secrétariat général pour le territoire de Haut-Bugey, dès que la présente délibération revêt un caractère exécutoire.
- **APPROUVE** la convention type d'organisation du service de remplacement administratif et secrétariat général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et avenants portant sur l'organisation du service à intervenir entre les communes du territoire de Haut-Bugey.
- **DIT** que les charges et les recettes inhérentes au service seront prévus au budget principal de Haut-Bugey Agglomération.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT

La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal line, is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text: HAUT-BUGEY, CS 80502, F-01117, OYONNAX CEDEX, and AGGLOMÉRATION.



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops, is written on the right side of the page.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Création d'un service de remplacement administratif et secrétariat

Objet de l'acte : général dans les communes du territoire et convention de prestations de services.

.....

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 141025_2025105

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025105-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2_SECRETAIRE_MAIRIE_CONV.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-141025_2025105-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°2.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025105-DE-1-1_2.pdf)

CONVENTION_SECRETAIRE_MAIRIE